

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

RECONNAISSANCE D'UNE "EXCEPTION ÉNERGÉTIQUE" AU SEIN DE L'UE - (N° 4107)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE3

présenté par
M. Jumel, rapporteur

TITRE

Au titre de la proposition de résolution européenne, substituer au mot :

« énergétique »

le mot :

« électrique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise le champ de la proposition de résolution. Il s'agit de créer une « exception électrique » plutôt qu'une « exception énergétique », compte tenu du caractère spécifique de l'électricité, qui est à la fois un bien de première nécessité et un service public.